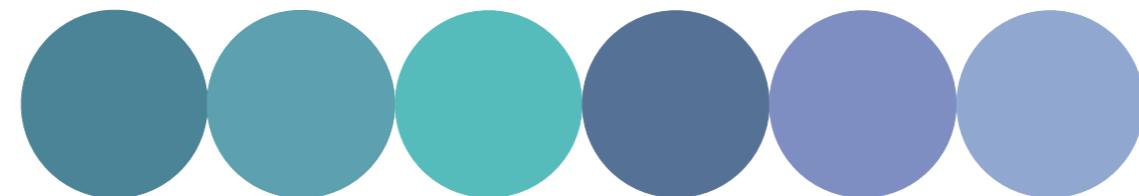


L'appropriation, la gestion et l'exploitation des corps célestes



Notion de corps célestes, essai de définition

Extension du droit international à l'espace

Application des règles relatives à l'appropriation des corps célestes

Application des règles relatives à l'exploitation des corps célestes

LOUIS BRULE NAUDET

Notion de corps célestes, essai de définition et références en astrophysique

“I would annex the planets if I could, I often think of that”

Cecil Rhodes

Tout objet possédant une masse non nulle présent dans l'espace extra-atmosphérique

Pour Vassilevskaia, la notion de corps célestes doit par essence être limitée

Notion de corps célestes, essai de définition et confrontation de la doctrine

Objet naturel d'une dimension substantielle, possédant une surface solide

Gennady Zhukov,
Yuri Kolosov

Toute chose matérielle, à l'état solide ou liquide, située dans l'espace et possèdant une taille et une masse notable.

M. Vasquez

“Tout objet naturel de l'espace cosmique, y compris les couronnes gazeuses, ne pouvant être déplacées artificiellement de leurs orbites naturelles”

Institut international
du droit de l'espace

Extension du droit international à l'espace

Historique de la conquête spatiale et nécessité de réponses législatives

L'URSS lance le premier satellite artificiel Sputnik en **1957**

Comité pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique
1959

L'Espace consacré comme bien commun de l'Humanité
1963

Traité régissant les activités en matière d'exploration et d'utilisation de l'Espace

Signé par les USA, l'URSS et le Royaume-Uni le 27 Janvier 1967

Principes de liberté et de non appropriation de l'espace consacrés aux articles 1 et 2

Limitation des corps célestes à des fins non guerrières

Traité internationaux fondateurs négociés au sein des Nations Unies

Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux

1972

Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

1975

Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes

1979

Application des règles relatives à l'appropriation des corps célestes

Le principe de la liberté d'exploration et d'utilisation en droit positif

Les agents privés peuvent utiliser l'espace sous autorisation de l'État de rattachement

Aucun État ne peut se voir imposer des restrictions ou des conditions par un autre État pour explorer et utiliser l'espace conformément au droit international

La liberté s'exerce à partir de 100km à 110km d'altitude

Le principe de non appropriation, établi à l'article 2 du traité de 1967

L'appropriation nationale de l'espace et des corps célestes est prohibée

Maintien des droits de propriété privée sur les objets ou matériaux qui sont envoyés dans l'espace et sur les corps célestes

Les ressources sont qualifiées de patrimoine commun de l'Humanité

Un état des lieux de la souveraineté nationale hors de l'espace atmosphérique

La souveraineté nationale perdure dans l'espace

Les États d'immatriculation conservent la juridiction et le contrôle sur les objets lancés et les ressortissants nationaux

Il existe théoriquement une cohabitation des souverainetés

Application des règles relatives à l'exploitation des corps célestes

Principe de non-interférence, non-dégradation et de non- contamination

Éviter les effets préjudiciables ou des modifications nocives de l'environnement spatial

Toute activité pouvant être préjudiciable doit être soumise à des consultations internationales préalables

L'importation de matériel biologique sur d'autres planètes est limité

Principe de transparence et de libre accès aux installations spatiales

Toute information doit être accessible aux États et à la communauté scientifique

Le Secrétaire Général des Nations Unies a pour mission de collecter les informations transmises par les États

Un système de contrôle mutuel des États est applicable aux activités menées sur les corps célestes



Jeudi 11 Avril 2019 – Présentation par Louis Brûlé Naudet.
Keynote proposée par Louis Brûlé Naudet.

L'appropriation, la gestion et l'exploitation des corps célestes

Source : Gennady Zhukov et Yuri Kolosov, International Space Law
"Droit de l'espace", site internet wikipedia.fr
Seara M. Vasquez, Cosmic International Law.